

Une ferme agrivoltaïque en Gâtinais-Puisaye

Lettre d'information – n°3 - juin 2024



Le mot des porteurs du projet

« Voilà un an que notre projet est en instruction !

La Direction Départementale des Territoires du Loiret instruit depuis juin 2023 notre dossier. Dans ce cadre nous sommes passés devant la Commission Départementale de Protection des Espaces Naturels et Forestiers (CDPENAF) qui a émis un avis favorable. La CDPENAF a pour rôle de concilier le déploiement des installations, agrivoltaïques entre autres, et la préservation des surfaces agricoles, naturelles et forestières. Ce positionnement des organismes siégeant en Commission confirme la qualité et la pertinence de notre projet pour le territoire, tant pour les transitions agricoles et énergétiques engagées que pour le respect de la biodiversité locale.

Cette année, nos exploitations agricoles ont une fois de plus été confrontées à des aléas climatiques et économiques. Ces défis récurrents soulignent l'importance de renforcer la diversification et la résilience de nos activités agricoles. »

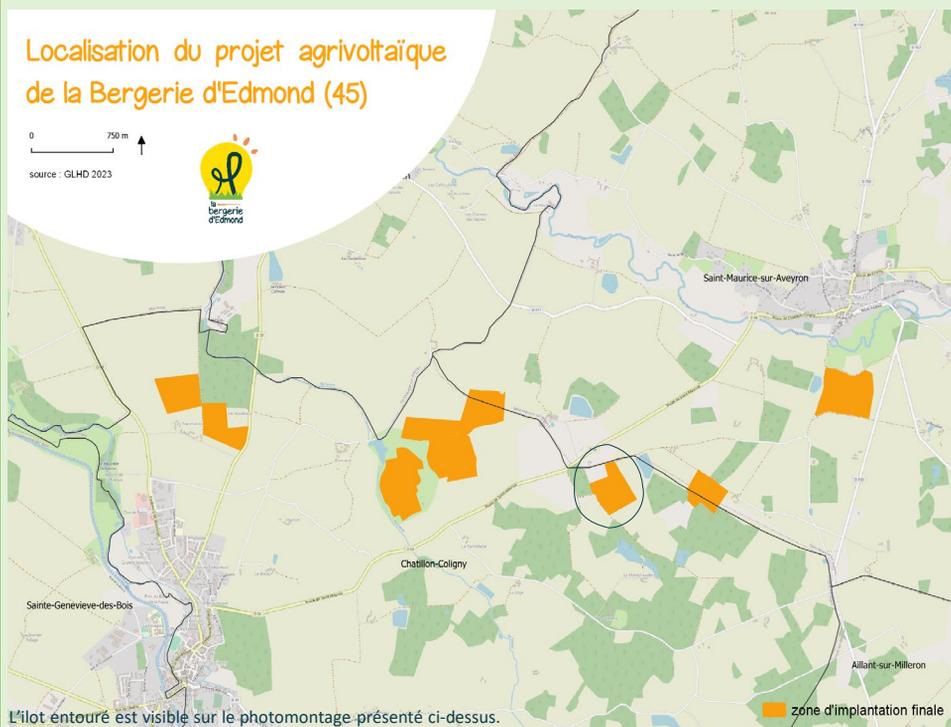


Rappel du projet en quelques chiffres

Localisation du projet agrivoltaïque de la Bergerie d'Edmond (45)



source : GLHD 2023



L'ilot entouré est visible sur le photomontage présenté ci-dessus.

zone d'implantation finale

- 7 agriculteurs
- 8 ilots répartis sur 5 km
- 111 hectares de terres mutualisées
- 1,5 emploi créé grâce au projet
- 800 brebis élevées en plein air
- 12 km de haies plantées
- 31 hectares couverts par l'ombre des panneaux solaires

La production annuelle en électricité de notre ferme agrivoltaïque, estimée à 90 000 MWh, représentera l'équivalent de 94% de la consommation annuelle du secteur résidentiel de notre Communauté de Communes (en 2022, la Communauté de Communes Canaux et Forêts en Gâtinais a consommé 170 555 MWh, tous secteurs confondus, dont 95 880 MWh pour le secteur résidentiel. Source : Enedis, 2024, www.openservices.enedis.fr/bilan-de-mon-territoire)

Un point sur le calendrier

Au préalable de l'autorisation des permis de construire pour une ferme agrivoltaïque, les Services de l'Etat instruisent notre dossier afin de vérifier son bienfondé et sa légalité.

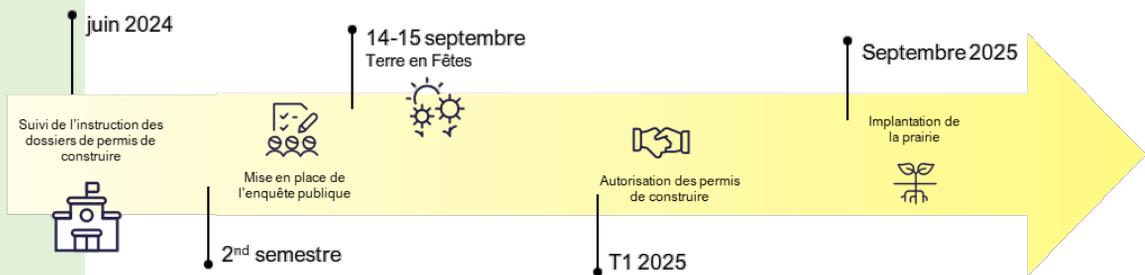
Cette instruction est réalisée par la Direction Départementale des Territoires du Loiret. Chaque service de l'Etat dont le domaine d'expertise est concerné par notre projet est sollicité pour instruire notre dossier :

l'Urbanisme, l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine (Udap), les Services de Défense Incendie (SDIS 45), le Patrimoine (Monuments Historiques, Service Régional d'Archéologie), la Mission Régionale d'Autorité environnementale (MRAE), etc.

Chacun émet un avis concernant le respect de la loi et des enjeux locaux.

Cette phase administrative, qui dure environ douze mois, s'achève. Notre dossier sera transféré à la Préfecture du Loiret dans le courant de l'été, permettant de lancer la procédure d'enquête publique. Le Tribunal Administratif sera sollicité par la Préfecture afin de nommer un commissaire enquêteur qui pilotera la réalisation de l'enquête publique. Elle est prévue à l'automne 2024.

L'enquête publique est le moment où vous pourrez partager votre avis, votre soutien, auprès de l'Etat.



Venez nous rencontrer !

Nous serons présents à **Terre en Fête**, les 14 et 15 septembre à Montbouy !

Nous vous attendons nombreux sur le stand de La Bergerie d'Edmond ! L'occasion sera celle de vous présenter en avant-première une vidéo immersive de la ferme agrivoltaïque dans son environnement et de (re)découvrir l'agrivoltaïsme dans l'univers virtuel de Farming Simulator.

Vous avez des questions ?

bergerie.edmond@gmail.com

Gilles VAN KEMPEN

Président de l'association la Bergerie d'Edmond
Mob : 06 08 31 39 49

Laura DENIS

Chef de projet GLHD
Mob : 06 42 69 62 60

Retrouver toutes les d'informations



www.bergerie-edmond.fr